



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aliments pour animaux

Question écrite n° 68365

Texte de la question

Les conditions de stockage des farines animales semblent de nouveau créer la polémique. Si l'on comprend bien évidemment le mécontentement et les craintes manifestés par les riverains de ces lieux de stockage, on ne saisit guère trop l'attitude, souvent très mercantile, de certains industriels et autres acceptants de stocker ces farines, alors que des questions essentielles de sécurité sanitaire se posent. Quant à cette sécurité tout particulièrement, M. François Colcombet demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il ne pourrait être envisagé, en compensation des sommes considérables versées pour indemniser les propriétaires de ces hangars de stockage (plus de 20 000 francs par jour selon certaines informations), la réhabilitation de sites désaffectés de l'armée présentant de par leurs origines déjà un système de sécurité dont la réactualisation et les adaptations ne seraient probablement pas aussi coûteuses.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68365

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6262